

M. Mutch:

D. Oui, rejetées pour ces raisons soit par nous soit par quelqu'un d'autre.—
R. Seule l'Organisation elle-même pourrait vous fournir un tel renseignement.
Le gouvernement canadien n'a pas de chiffre à cet égard.

D. Qu'arrive-t-il aux réfugiés rejetés? Restent-ils dans les camps?—R. Ils sont renvoyés dans les camps de réfugiés.

M. CROLL: Ils quittent les camps aussitôt qu'ils n'ont aucun espoir d'émigrer et ils finissent par trouver de l'emploi quelque part dans le pays.

M. MUTCH: Je tiens à savoir s'il en est bien ainsi. On nous l'a affirmé, mais on nous a dit aussi qu'ils restent à attendre dans les camps.

Le TÉMOIN: On s'efforce de les réintégrer dans l'économie du pays...

M. MUTCH: Qui est bien disposé envers eux en raison de leurs opinions politiques?

M. CROLL: NON. On s'efforce de les renvoyer dans leur pays d'origine, mais la plupart s'y refusent et trouvent tout simplement le moyen de vivre en général dans le pays où ils sont.

M. BENIDICKSON: L'OIR continue-t-elle à payer les frais de transport de ses protégés jusqu'au port canadien?

Le TÉMOIN: Oui, tous les frais de transport jusqu'au port canadien.

Le PRÉSIDENT: C'est la Division de l'immigration qui les paie?

Le TÉMOIN: C'est l'Organisation elle-même.

M. Fournier:

D. Combien de réfugiés ont-ils été admis au Canada?—R. 54,000, d'après le plus récent chiffre que nous avons sous la main.

D. Le Canada s'est-il engagé à admettre une proportion définie de ces gens?—R. Non, nos seuls engagements découlent de notre qualité de membre de l'Organisation, participant à l'effort commun.

D. Aucun chiffre n'est fixé?—R. Aucun.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Passons maintenant au budget supplémentaire (autre budget), page 2, crédit 766.

Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Crédit 767?

Adopté.

Crédit 768?

Adopté.

Crédit 769?

Adopté.

Crédit 770?

Adopté.

Crédit 771?

Adopté.

Crédit 772?

Adopté.